

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 26 novembre 2019

Objet : autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 26 novembre deux mil dix-neuf à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 19 novembre 2019, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Jean-Luc CAEDDU, Monsieur Patrick de la MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Richard DOMPS, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Hervé LIEVRE, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Yves PERREE, Monsieur Didier ROUSSEL, Monsieur Didier SEGAL-SAUREL, Monsieur André VEYSSIERE.

Avaient donné procuration : Madame Christine CERRIGONE à Monsieur André VEYSSIERE, Monsieur Didier DOUSSET à Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Lamia KIROUANI à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Patrick de la MARQUE, Monsieur Frédéric MOLOSSI à Monsieur Didier SEGAL-SAUREL, Madame Carole RUCKERT à Monsieur Philippe LAUNAY, Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Etaient absents et excusés : Madame Jeanne BECART, Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Monsieur Gérard LAMBERT, Monsieur Philippe PEMEZEC, Monsieur Philippe SERIN, Madame Nadia SEISEN, Madame Sophie VALLY, Monsieur Ali ZAHI.

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Sarah DELANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Aurore BARTHEL directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires, M. Xavier BASTARD, directeur général adjoint ressources et secrétaire général, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020.

Le Conseil d'administration,

Vu les dispositions combinées des articles L. 1612-1 et L.1612-20 du Code général des collectivités territoriales;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M832 applicable aux centres de gestion de la fonction publique territoriale;

Vu le budget primitif pour l'exercice 2019;

Constatant que les dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2018, hors dette (chapitre 16) et hors restes à réaliser, s'élèvent à 1 853 426,73 euros,

Considérant la nécessité d'autoriser l'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2020, afin d'assurer la continuité des activités du CIG;

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

D'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020, à hauteur de 25 % des crédits inscrits au budget primitif 2019, hors chapitre 16 et hors restes à réaliser, soit dans la limite de 463 356.68 euros affectés comme suit :

- chapitre 20 : 161 058,48€
- chapitre 21 : 302 298.20 €

Le Président,
Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne

